

Procuration de paiement de la bourse nationale de collège Établissement d'enseignement privé

La procuration de paiement de la bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Établissement :

Adresse :

Commune : Code postal :

Je soussigné(e)

demeurant au

agissant en tant que : père mère autre personne en charge de l'élève

de élève de cet établissement en classe de

pour l'année scolaire 2021 - 2022, autorise

le chef de l'établissement agissant par délégation de l'organisme de gestion, à recevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à mon enfant.

Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :

- donnera décharge de la somme de la bourse de l'enfant au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le montant restant éventuel de la bourse de l'élève après le paiement des frais de pension ou de demi-pension.

Fait le Fait le

À À

Signature du responsable de l'enfant Signature du Chef d'établissement